

# MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

**LE 3 DÉCEMBRE 2013**

Séance de **consultation publique** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2013 à l'édifice municipal à 19:30.  
Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics ont été affichés.  
Est présent son honneur le *Maire Drew Somerville* et les conseillers suivants: *Normand Lussier, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon* tous formant quorum sous la présidence du Maire.  
Mme *Diane Lawrence*, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.  
Madame la conseillère Tina Calvarese est absente.

**À 19h30, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.**

2013-12-241

## ORDRE DU JOUR

**IL EST** proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman **et résolu unanimement par les conseillers**

**QUE** l'ordre du jour demeure tel que présenté:

1. Ordre du jour
2. CONSULTATION PUBLIQUE SUR le projet de
  - Règlement # 171-27 modifiant le règlement de zonage numéro 171
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

## CONSULTATION PUBLIQUE

**Monsieur le Maire Drew Somerville explique que le but de cette rencontre est pour une consultation publique concernant**

**Le Règlement # 171-27 modifiant le règlement de zonage numéro 171.**

**QUE** le règlement de zonage est entré en vigueur le 12 décembre 1990;

**QUE** le conseil du village de Hemmingford désire modifier en ajoutant une classe de commerce tel que suit :

- Le règlement de zonage numéro 171 est modifié au chapitre 4, par l'ajout de l'article suivant :  
« **4.3.4 Les commerces, classe 4**

Sont de cette catégorie les établissements où la principale activité est le service de consommation (alcoolisée ou non), tels que les bars, et qui présentent des spectacles à caractère sexuel ou érotique ou sexuellement évocateur.

Cette catégorie d'usage comprend également les commerces de tatouage et de piercing, les salons de massages érotiques et les clubs échangistes.

**Copie du règlement est disponible pour le public.**

**Aucune personne présente**

**À 19h40, monsieur le maire ouvre la période de QUESTIONS :** Plusieurs discussions entre les membres du conseil.

**À 19h50, la période de questions est fermée**

2013-12-242

## Séance clore

À 19h51, monsieur le conseiller Normand Lussier propose la fermeture de cette séance et madame la conseillère Lucie Bourdon appuie. **Adopté à l'unanimité**

---

Drew Somerville,  
Maire.

---

Diane Lawrence g.m.a.  
Directrice générale /secrétaire-trésorière.